



Argumentaire de demande de subvention complémentaire

Nous sollicitons une demande de subvention complémentaire auprès de la collectivité de 30 000 €. Ce montant a été estimé au regard du point d'étape budgétaire que nous avons fait à la fin de ce mois de septembre :

En ce qui concerne les charges :

1) Nous projetons des économies sur les comptes 61, 62 (services extérieurs et autres services extérieurs) celles-ci s'expliquent par des efforts que nous faisons pour réduire les coûts. Toutefois nous notons une augmentation du coût des fluides (eau, gaz et électricité, + 3 000€) et des frais de restauration en augmentation.

2) Nous projetons un dépassement sur les comptes 63 et 64 (impôts, taxes et versements assimilés, charge de personnel) : la convention collective ALISFA nous a contraint à augmenter les salaires (+ 7 % au CSC du mellois) ce qui par conséquent a fait augmenter les cotisations qui y sont liées (OPCO, Fédération des CSC, CSE). Nous n'avions pas anticipé dans le BP le fait que les exonérations de charges (URSSAF) liées à notre implantation sur une zone de revitalisation rurale (ZRR) ne soit pas proportionnelles aux charges du personnels. Il s'agit d'une prise en compte par palier. En 2023, le taux de réduction était de 14 % alors qu'en 2024 il ne sera que de 9,4 % d'où une hausse de l'URSSAF d'environ 30 700 €.

3) Nous devons impérativement investir dans un serveur informatique, celui-ci risque de tomber en panne ; outil de travail indispensable pour effectuer notamment les inscriptions, les suivis de facturation, les suivis d'activités etc... Le devis est de 11 640 €. Une demande de subvention à l'investissement a été faite auprès de la CAF à hauteur de 55 % du coût TTC.

En ce qui concerne les produits :

1) Nous projetons une augmentation des rémunérations des services (compte 70), ce qui est cohérent avec une activité croissante sur l'ensemble des secteurs.

2) Les subventions d'exploitation (compte 74), elles, sont identiques au prévisionnel.

→ Nous actionnons l'ensemble des leviers sur lequel nous avons prise et répondons à des appels à projet pour alléger les coûts des actions,

→ Notre trésorerie au 8 octobre 2024 est de 2 mois, le seuil critique étant de 3 mois.

=> Nous projetons pour l'année 2024 un déficit de 44 950 €. La part des actions petite enfance, enfance et jeunesse correspond à 76 % de nos charges soit 34162 € (44950 x 0,76) .

Notre demande de subvention complémentaire pour l'année 2024 est de 30 000 €.

Céline Giroux, le 08 octobre 2024